

Bienne-lez-Happart

Cour de Justice – Administration communale - Sceaux

La Cour de Bienne¹ composée d'un mayer et de sept échevins ressortissait au chef-lieu de Mons qui était la Cour supérieure et d'appel. Les enquêtes concernant les délits et les crimes étaient faites par le Bailli et le Greffier. Au XVIIIème siècle, ces deux fonctionnaires étaient des avocats. Après chaque instruction ou information de l'office, l'avis d'avocats de la Cour souveraine de Mons était demandé.

Les actes de juridiction volontaire ou gracieuse de Bienne étaient passés soit au village soit dans une localité voisine dans laquelle selon l'expression adoptée, on empruntait une pièce de terre, par exemple à Binche ou à Merbes-le-Château.

Les fonctionnaires de l'office et de la Cour de Justice (bailli, mayer, échevins, greffier) étaient à la nomination du Seigneur. Au XVIIIème siècle, le renouvellement de la loi était fait parfois par des baillis auxquels le Seigneur avait délégué ses pouvoirs. Les fonctions de Mayer étaient quelquefois occupées par le Bailli et même par le Seigneur.

Au XVIIIème siècle, le greffe de Bienne avait généralement pour siège la maison du greffier. En 1783 c'était la maison du Sieur Lecamus à Merbes-le-Château.

Les gens de loi, c'est à dire le mayer et les échevins, conservèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime l'administration communale de la Seigneurie, à ce point de vue, la formation des cahiers pour la perception communale des tailles et impôts, le logement des recruteurs et des soldats, la réparation du pont, la refonte des cloches rentraient dans leurs attributions, ainsi que la

¹ A part les actes du greffe scabinal ou actes de juridiction volontaire on ne possède plus des archives de la Justice de Bienne, que quelques actes détachés où l'on voit la cour et l'office intervenir pour rechercher la paternité d'un enfant, poursuivre les auteurs d'actes de violence et de délits forestiers, procéder à la visite des waresaix, vérifier l'entretien des chemins et l'échenillage

surveillance des fondations pieuses et de la table des pauvres de leur commune.

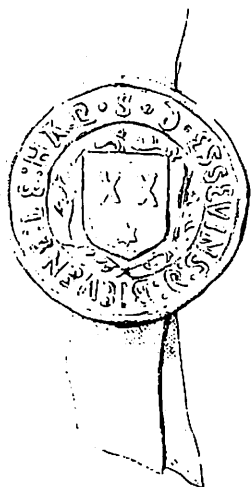
Parmi les dépenses faites par le mayeur on remarque encore celles provenant de la sonnerie de la cloche de neuf heures, de la nomination d'un gardien des moissons, du dénombrement des habitants, de la publication des ordonnances, de la location des biens communaux, etc. Ces derniers étaient d'ailleurs peu considérables. Ils comprenaient quelques petits waresaix à l'entour des maisons et le pâturage des prés de la Saint Jean consistant environ en 20 bonniers. Comme nous l'avons vu plus haut, le Seigneur participait avec la commune au produit des waresaix.

Le premier sceau échevinal de Bienne-lez-Happart est appendu à des actes des 6 septembre 1536 et 19 juin et 22 octobre 1537. Il est sans nul doute, aux armes de la famille de Suzanne : « 2 flanchis en chef et une étoile à six rais en pointe » : légende « *S.d. essevins de Bienne le Hap* »

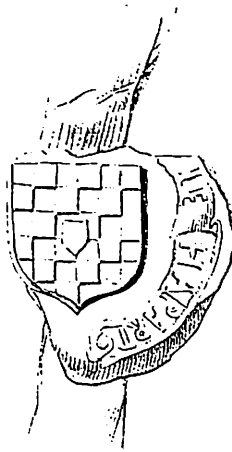
Le second appendu à un acte du 15 octobre 1583 est aux armes de la famille Le Boucq : « *Echiqueté (d'argent et d'azur) à l'écusson (de gueules) en cœur sur le tout* » légende : le Happart.

Le troisième et dernier porte encore le blason des Le Boucq surmonté d'un Saint Michel terrassant le démon : légende « *Scel ezschal de Bienne Happert* » est utilisé jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

Sceaux de l'échevinage de Bienne-lez-Happart



Appendu à un acte de 1536.
= écu (de Besançon)



Appendu à un acte de 1583.

(famille Le Boimey)



XVII^e et XVIII^e Siècle.

Mayeurs

1389 :	Jakemart li Sellier
1410-1413 :	Jean Bauduin
1488 :	Cornille de la Rue
1507-1508 :	Jaquemart Waing
1511 :	Severin d'Artevelle
1513 :	Jaquemin Regnart
1519 :	Adrien Wagheth
1526 :	Louis du Triez
1529 –1531 :	Hubert de Gosée
1533 :	Quentin Waralys
1537-1538 :	Jehan Houze
1558 :	Jaquemart Waing
1565 :	Ghislain Waralys
1580-1583 :	Etienne le Mosnier
1589-1626(?) :	Remy Neve
1600 :	Jean le Roy
1630 :	Antoine le Roy
1642 :	Nicolas Peruez
1676 :	Jean Champion
1685-1689 :	Gilles le Clercq
1690 :	Jean le Blan
1692-1693 :	François le Clercq
1693-1694 :	Pierre le Clercq
1695-1699 :	François le Clercq, le jeune
1701-1702 :	Ignace Champion
1702-1710 :	Jean Lambert
1710-1737 :	Nicolas Dessars ou Desart
1741-1742 :	Albert le Clercq
1743 :	Nicolas Meurant
1744 :	Philippe-Joseph Tordeur
1745-1755 :	Guillaume-Joseph Fasseaux
1756-1758 :	Pierre Champion
1758-1787 :	Charles-François Couturiau
1787-1795 :	Antoine-Joseph Durant.

Baillis

1533 :	Jean Gérars
1609 :	Jacques le Maire
1692-1702 :	Philippe Cloquette
1704 :	l'avocat Jean François Taymont
1710-1713 :	l'avocat Delcroix
1727-1736 :	l'avocat P.V. Bricquelle
1747-1766 :	Joseph Dequesne
1779 :	C. Staquez
1783-1786 :	l'avocat Maloux
1787 :	Louis Bruno Joseph Félix Auquier, licencié ès lois. Avocat au conseil souverain du Hainaut
1788-1789 :	Mathieu Gravez
1787-1790 :	le greffier Godard, bailli portatif.

Maires et bourgmestres

1804-1807 :	V.Baise
1808-1818 :	V.J. Baise
1819-1836 :	Maximilien Baise, père
1837-1848 :	Maximilien-Joseph Baise, fils
1849-1852 :	N. Degrez
1853-1885 :	Pierre Joseph Baise
1885-1890 :	Emile Cortembos
1890-1894 :	Adrien Dartevelle
1894-1921 :	Emile Cortembos (jusqu'au 12 juillet 1921)
1921-1946 :	Omer Meurant
1947-1964 :	Arthur Remant
1965-1970 :	Philippe Losseau
1971- :	Luc Bury

Population

Un dénombrement des feux et cheminées fait en 1539 renseigne pour Bienne-lez-Happart 20 maisons occupées par sept laboureurs, trois louagers et héritiers aisés et 10 pauvres.

En 1588 et en 1630, le nombre des « communiants » (personnes ayant l'âge de discrétion) était évalué à 100 ; en 1725 à 140 ; en 1794 à 250 « âmes » ; en 1804 à 208 ; en 1817 à 165 ; en 1829 à 219 ; en 1879 à 392 ; en 1891 à 352.

Le nombre de maisons était de 32 ou 33 en 1696. En 1713 il y avait 47 hommes de 16 à 70 ans et le nombre des maisons à 93.

Instruction

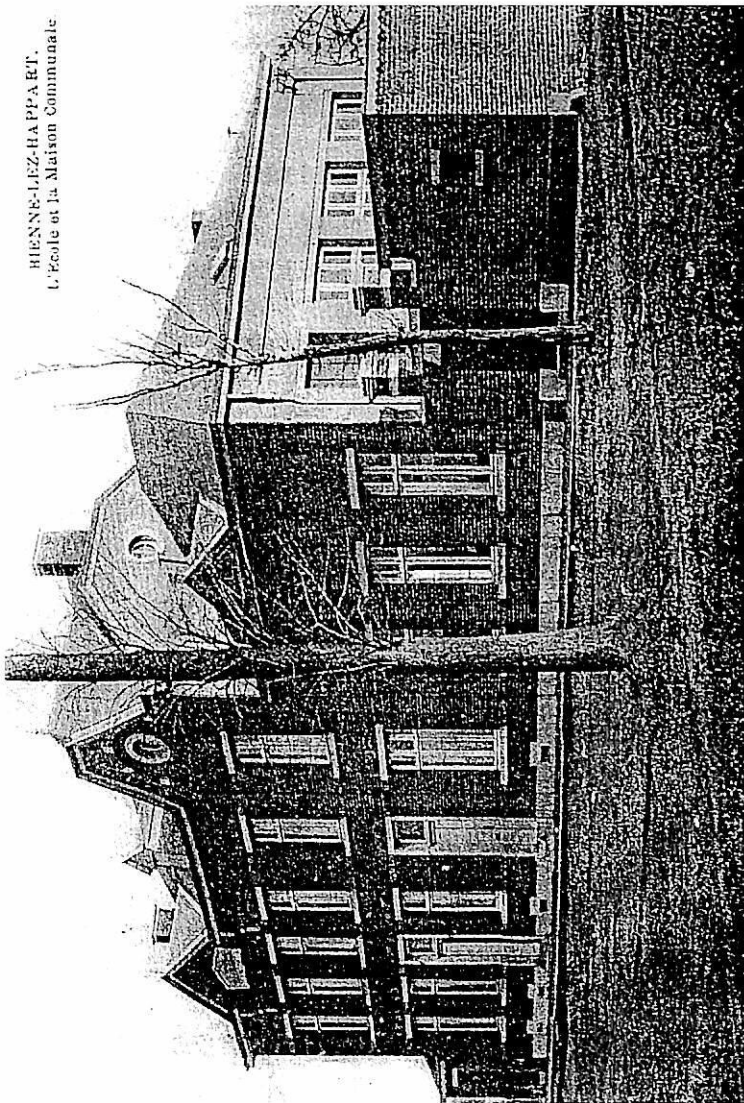
Sous l'Ancien Régime, l'instruction était organisée à Bienne comme dans la plupart des villages du Hainaut. En 1613 un bâtiment adossé au clocher de l'église en guise de contrefort servait en même temps de salle d'école et de chambre échevinale. D'après une visite décanale faite en 1692, Bienne à cette époque n'avait pas d'école. Le Curé donnait alors l'instruction 6 mois par an, jusqu'au moment où les enfants étaient envoyés aux champs. A partir de cette époque le Curé n'enseignait plus que le catéchisme.

En 1725 l'instruction était donnée par le sacristain ou clerc laïc, Nicolas Dessars. En hiver il tenait la classe chez lui, les enfants qui faisaient des études quelque peu approfondies allaient à l'école à Lobbes ou à Sars-la-Buissière.

Par acte de fondation du 17 avril 1761, Jean-Jacques et Pierre Campion frères, laissèrent une rente aux pauvres de 28 livres pour l'instruction des enfants indigents².

² Matthieu, Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut, dans les mémoires de la société des sciences des arts et des lettres du Hainaut, Vème série, Tome VI, p. 337

BIENNE-LEZ-HA PPART.
L'École et la Maison Communale



Industrie

De toute antiquité, les habitants de Bienne se livrent à l'agriculture et s'occupent de l'exploitation des bois. Au XVIIIème siècle la superficie de la Seigneurie se partageait comme suit :

- terres et terrains seigneuriaux : 67 hectares ;
- terres labourables à des particuliers : 139 hectares ;
- maisons, église, bâtiments, pâtures waressaix, prés, chemins, viviers, bois : environ 110 hectares.

Il existe dans la commune un moulin mû par l'eau dont l'existence est déjà constatée au commencement du XVème siècle. En 1696, d'après un mémoire du temps, presque tous les habitants de Bienne étaient de simples manœuvriers. Il ne s'y trouvait pas de cabaret, on y brassait très peu, deux ou trois petites houblonnières seulement y étaient cultivées. Les lapins du bois de la garenne seigneuriale diminuaient encore par leurs ravages, les récoltes.

Privilèges communaux

Le point de savoir si Vellereille faisait partie de l'Alloët de Binche fut plusieurs fois discuté dès le 14ème siècle. Bienne quoique situé en dehors de l'Alloët obtint de même que Merbes-Ste-Marie des permissions de pâturage et de campiage, qui l'assimilaient presque aux villages privilégiés. La charte octroyée aux habitants de l'Alloët au commencement du 14^{ème} siècle porte que les forestiers de certaines seigneuries environnantes doivent faire serment entre les mains du mayeur du Bruille de garder les droitures des seigneurs et des manants de ce territoire. Parmi ces forestiers figure celui de Michel de Barbençon, Seigneur de Bienne.

En 1574, des sergents poursuivirent en justice des habitants de Bienne dont les bêtes avaient été trouvées endommageant les jeunes tailles du bois le Comte appartenant à S.M. à cause de sa terre de Binche ; les délinquants s'offrirent à payer les amendes exigées des habitants de l'Alloët sans plus,

ainsi que faisaient, disaient-ils, les gens de Merbes-Ste-Marie, Fonteigneis, Vellereille-lez-Brayeux « *car les manants de Bienne ont toujours joui des droits de campiage comme les autres habitants de l'Alloët* » Les sergents eurent beau dire que Bienne était situé en dehors de ce district et formait une seigneurie particulière, Jacques de Boussu, chevalier, grand bailli des bois de Hainaut, prévôt de Binche déclara le 20 décembre 1574 que, selon la sentence rendue aux plaids du bailliage des bois en la melte de Binche, les habitants de Bienne ne devaient payer, pour leurs délits forestiers, que l'amende exigée de ceux de l'Alloët.

En 1687 les habitants de l'Alloët de Binche firent savoir à ceux de Bienne, que, ne faisant pas partie de leur territoire, ils ne pouvaient faire champier leurs bêtes dans les bois de Fontaine situés au pourpris du dit Alloët. (Office de Bienne)

Un acte du 4 juillet 1661 porte cependant « *Marie Dumont veuve d'Adrien Blondeau, demeurant à Bienne, jugement de l'Alloët* »³

³ Embrefs de l'Alloët de Binche, reg. N° 24

Lieux-dits de la commune de Bienne-lez-Happart⁴

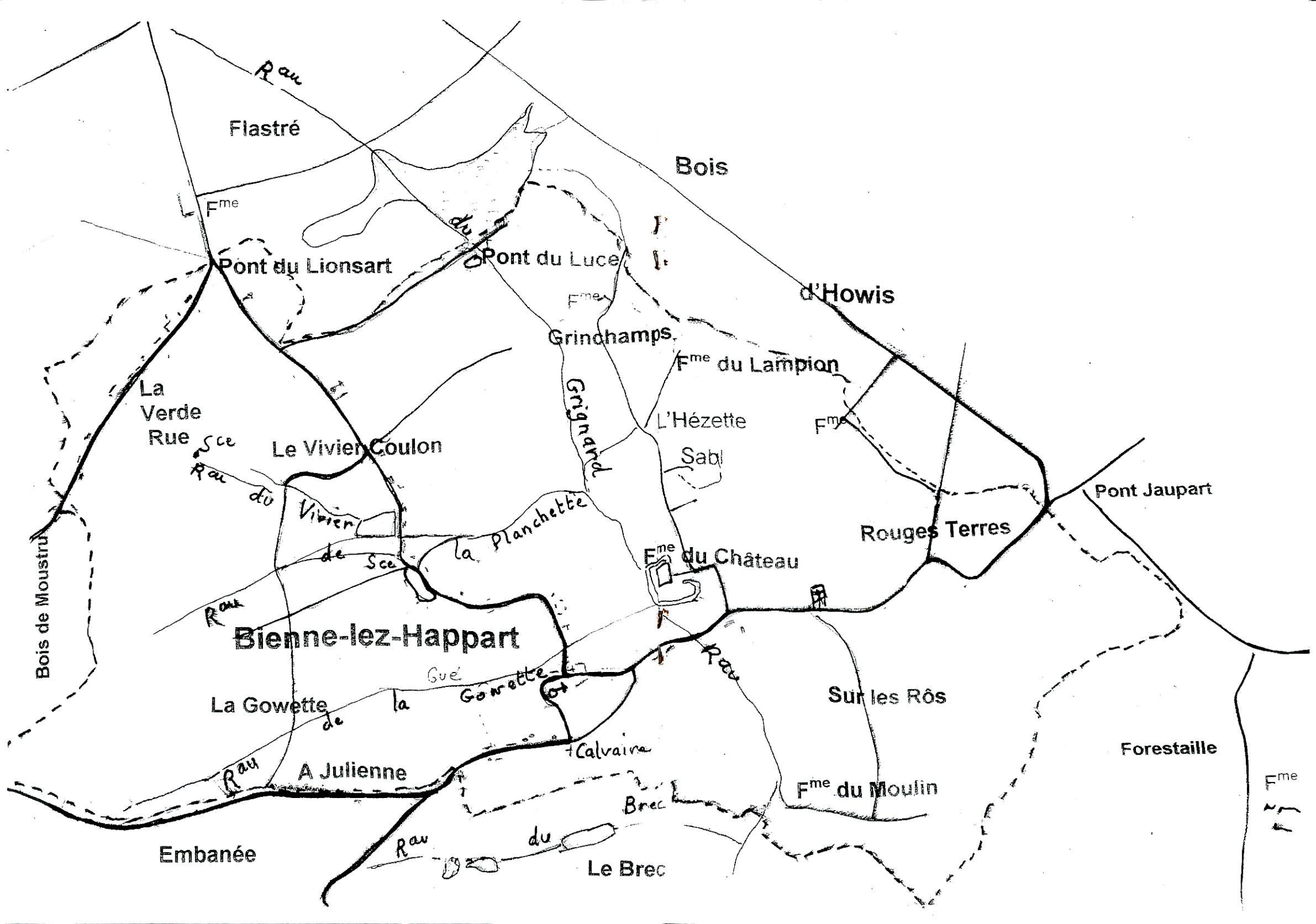
AIZAIDE (Haisette) (Couture de l') cadastre 1531-1565-1588-1789-1968 ;
ANGRE (bois d') 1695 ;
ARDOISE (la maison d') 1724 ou Escaille 1702 ;
ASPLINGHE (la terre) 1683 ;
AWELETTE – Forière – 1389-1410-1762 Lawette ;
BACQUET ou *BAQUET* (terre au) 1475 (couture du ...) 1787 ;
BEGHIN (le pachis) 1795 ;
BERTOUILLE (maison et héritage appelés) 1734 ;
BOIS le COMTE (terre joignant au bois le) 1531-15881968 ;
BRECQ (prés sis au) 1757 – (couture des ...) 1727-1968 ;
BROECQ (la couture du) tenant au pré Notre Dame 1565 – à la terre 1783
BRULEE (la pature) 1787
BRUYERES (la closure des), 1755 (la cloture des) 1762-1789
BUISSENAILLE ou *BOUISSENAILLE* (quartier-maisons Ghilain-Vamour-
(Trieu de) 1755-1795-1901 (Cordier) (à la couture de) 1588-1787 ;
BUISSIÈRE (le trieu de la) 1795
CAISNE ou *CHESNE-QUAISNE* (au babich dou) 1410
CAMBIER (Croix-Cambier) 1413-1475-1565-1588
CAMBRAI ou *JAMBRAY* 1410-1475-1565-1588-1783 tenant au bois le
Comte
CAPRON (les prés) 1600
CARNIAU – *CARNIEL* – *CHARNIAU* – *CARNIA* – *QUAREGNIAU* (tenant
au bois du) 1389-1410-1477-1747-1761-1789-1968
CHENE, CAISNE, QUAISNE (au habich dou) 1410
CHENE au FAULX (couture du) 1567-1588-1747-1787-1901-1968
CHENE ESCOUPRENET (terre au lieu dit) 1414 ... 1968
CHENE de FORESTAIL (la couture du) 1751 ; terre sur la couture du chesne
de Forestail dite la Croix-Cambier, tenant à la marinière des Sars – 1783
CLABOTTEAU (le) 1755 ; pâture plantée d'arbres, nommée vulgairement le
CRABBOTIAU, 1777
CLOSIÈRE (la) 1789
CORUWEE (pré à le), 1475

⁴ Extrait des annales du cercle archéologique de Mons, Tome XXX, 1901, Dequenne, Masquelier fils, Imprimeur, Edouard Poncelet, conservateur des archives de l'Etat de Mons

CORUWEES (aux petites), 1630
 CROIX-CAMBIER (terres à la), 1413,1475,1565,1588
 CROYERE (la) 1691 ;
 DEBANNEES (à la couture des) 1600
 DESCAMPS (à la ruelle) 1475-1968 ;
 EMBANNEE (terres à l') 1410, 1475 ; (couture de l') 1588 ; couture des Embannées, 1747, 1787, 1901-1968 ;
 ESPESSE – ESPAISSE (couture de l') 1410-1475-1588-1747-1968 ;
 ECESQUE (au pré l') 1410 ;
 FOSSE à GONING (à la) 1630 ;
 FORESTAILLE (déjà cité en 691) 1968 ;
 FOSTAILLE (la cense de) 1723-1968 ;
 FOURNAGANST (la pachy à jenettes, dit le) 1771-1795 (Fournagot) ;
 GHOY – GHON (terre de la fosse de) 1389-1410 ;
 GOREZ (trieu gorez) 1796-1901-1968 (près de chez G.Navez)
 GRINCCHAMPS (cense et couture de) 1359-1968
 GRAFFIER (pâturage nommée du) 1773
 GARENNE (la) 1678-1968
 GRAND VIVIER (le) 1789
 GUATEUX (le) 1901
 HAMONFAYT (Monfayt) terre tenant à la vocette de 1359-1968
 HASNOYT (deseur le) 1410
 HAUVY – HAWY – FONTAINE HAUVY (terre à l') 1475-1565-1588-1589
 HYONSARS (le bois du) 1676 –
 PONT du LIONSART (1968) MAISON BAILLE
 HUTTE (terre à l') 1475
 LAMBIHAYE (couture de l') 1751
 LONG PRECHON (terre au) 1471
 LOURIE (couture de l') 1690
 MAIRELLE (la – les – le) 1410
 MARE (terre appelée le) 1760
 MARLE (le pré à) 1692-1762
 MARLIERE (la) tenant au cidevant Seigneur de Bienne, 1795
 MASURE (pré dit la) 1795
 MILIEU (la couture du) 1789
 MOLFONTAINE (terre à) 1359
 MONTROEUL (le bois de) 1789 MOUSTREE 1600 MONTREUIL 1968
 MORANBUS (deseure les hayes de) 1413-1414

MOULIN (dessous le) de Biévène 1414
MONSTRUEL (as tries de) 1410
NOELHZ (pré en) 1389 pré l'Evesque az Noelles 1389
NOTRE DAME (terre et pré) 1565-1783
ORMOL – ORMIOL (vers) 1410
PAINS BLANCS (la ruelle à) 1755-1968
PARADIS (prairies appelées le grand et le petit) 1786-1791 (sentier du) 1968
PAUVRES (au pré des) 1410-1731
PELET (pelé) (le courtil du) 1749 – (pâture au) 1783-1901-1968
PICOLOMME (le) 1755
PIERRE(S) (ruelle à) 1762-1968
PLANCHETTE (couture de la) Planquette (les prés) 1588-1778-1901-1968
PONT du LUSSE (luce) du ruf (1588) du Russe 1749-1782, du Lux 1901-1968
PONT (chemin du Pont) 1692
PONT THOMAS (chemin du) 1762
POUCETTE (à la) 1609
RAUS – RAULS – RAUX (terre vers les) 1389-1410 (couture des) 1968
 cadastre ; couture du roeulx
RECQ (pré au) 1789
ROCHIONBERHE (couture de) 1787
ROUGES TERRES (héritage nommé) 17857-1968
GOUFFRE (au) pont sur la route de Lobbes
PACHY MADAME (prairie entre le pont du gouffre et le moulin)
FERME du CHATEAU (ancienne ferme faisant partie de la seigneurie de Bienne – emplacement du Château)
GRIGNARD (ruisseau du)
BO DU FAYT (bois du) face au bois de Montreuil
RUISSEAU du MOULIN de SARS 1787
SAINT GEORGES (terres de) 1768
SAINT JEAN (prés) 1780
SAINT LEONARD (terre) 1389 *BONNIER SAINT LEONARD* 1410
SAINT REMI (pré) 1588
SALON (le bonnier) 1768
SONDAGE – forage 1916-1968
SPAUME BOURSE – SPAMBOUX – SPAMBOUSE – terre, couture, chemin, ruisseau 1359-1531-1588-1783-1901-1968 (tenant au bois de Fontaine) ;
TOUNIAL ou TOUNIAUL (la fontaine au) 1389-1410

SPIERARDE (au brusson le) 1389-1410
TRIEU au POMMIER (couture du) 1529
GOWETTE (ruisseau de la) (couture de la) (prés de la) 1588 ... 1968 ;
VERDE RUE (à la) *VERTE RUE – RUE VERTE* 1747 ...1968
VIVIER COULON (cense du) 1359 ...1968
VIVIER FASTRE (à lestanche du) 1359-1588
VIVIER JEHAN de BIEVENE (pré tenant à) 1359
VIVIER le DOYEN (le) 1789
VOUTE (terre à la) 1783
VIVELOTS (prés du Vivier Coulon) 1359 ...1968.



Flastré

Bois

Fme

Pont du Lionsart

Pont du Luce

d'Howis

Grinchamps

Fme du Lampion

La Verde Rue

Le Vivier Coulon

L'Hézette

Sabl

Pont Jaupart

Rouges Terres

La Planchette

Fme du Château

Bienne-lez-Happart

La Gowette de la

Gowette

Sur les Rôs

Forestaille

A Julienne

Calvaire

Fme du Moulin

Embanée

Le Brec

Fme

Droits de l'Alloët

1. Faire paître leurs bestiaux et leurs chevaux dans les taillis âgés de 7 ans.
2. Prendre l'herbe et le bois mort à la main, les genêts, les houx, les épines blanches et noires, les arbres fruitiers tels que cerisiers, poiriers, pruniers et nefliers destinés à la plantation, les harts et les liens pour les usages domestiques.

Le syndicat d'amortissement vendit le 8 août 1828 les bois d'Alloupré et bois le Comte à MM Louis et Jean Baptiste Doms qui en défrichèrent une partie. Un jugement du tribunal de Charleroi du 27 février 1836 confirmé par la Cour d'Appel de Bruxelles le 11 août 1840, accorde en cantonnement et en rachat de tous leurs droits d'usage, 93 hectares 88 ares et 5 centiares du Bois le Comte, présentant une valeur de 179.129 francs 40 centimes. Un arrêté royal du 10 janvier 1848 en accorde 4/20^{ème} à chacune des communes de Binche et de Buvrines et 3/20^{ème} à chacune des autres (Waudrez, Mont-Ste-Geneviève, Bienne-lez-Happart et Merbes-Ste-Marie).

Fief du Vivier Coulon

Il existait aux confins de la commune de Bienne un fief distinct dépendant du Comte de Hainaut. Il s'appelait le fief du Vivier Coulon. Il comprenait en 1410 une maison, des viviers, des prés, terres, aulnaies, pâtures et des bois appelés les Aluz.

Le fief proprement dit faisait partie du village et de la paroisse de Buvrines mais ses dépendances : la grange, les bergeries, une partie du sol de la cense, une grande partie des terres, notamment 39 bonniers annexés à la grande cense et qui payaient au seigneur de Bienne 3 sols 3 deniers au bonnier, étaient des mainfermes situées sur la commune et sous le jugement de Bienne. La limite entre Buvrines et Bienne allait d'un angle de la cense du Vivier Coulon à l'angle opposé de sorte que la porte d'entrée, les habitations du propriétaire et du fermier, une partie des dépendances et la cour étaient sur

Buvrines tandis que l'autre partie de la cour, les bergeries, la grange et les écuries étaient sur Bienne⁵.

Un cartulaire des fiefs de 1556 est plus explicite sur l'importance de cette propriété qui comprenait alors : « *une maison de cense, grange, étables et jardin, quatre viviers, trois bonniers d'aulnoit, 16 bonniers de terres labourables et avec ce, droit de pâturage et de campiage sur tous les bois de Binche appartenant au Roi, et peut valoir par an, le tout, 64 livres tournois* ».

Selon un droit immémorial, le propriétaire du Vivier Coulon, pouvait faire pâturer ses bêtes dans les bois de l'Alloët de Binche, ce privilège ne fut jamais contesté mais on voulut à diverses reprises le réglementer. Une sentence du siège du terrage du 21 mai 1605 déclara que le possesseur du Vivier Coulon avait dans les bois de l'Alloët un droit de champiement illimité.

Le magistrat de la Ville de Mons ayant le 24 juillet 1649 reçu du Roi les bois de Binche en engagère, intenta en 1720 un procès à l'avocat Derbaix⁶, receveur du Vivier Coulon, pour lui défendre de faire pâturer ses bestiaux dans les jeunes tailles, prohibition que le Conseil de Hainaut avait déjà stipulée le 12 janvier 1703. Une sentence provisionnelle du 20 octobre 1721 octroya au propriétaire du Vivier Coulon une rente annuelle de 200 livres payable par la recette des parties gagères pour le désintéresser d'une partie de droit de pâturage qu'on ne put lui laisser dans toute son intégrité afin d'éviter la destruction des bois⁷.

A la fin du XIVème siècle, le Vivier Coulon appartenait à Moriau de Saint-Vaast, et en 1410 à Willaume Estievenars dit dou Cambge, Bourgeois de Mons⁸.

Il passa ensuite à Messire Baudart de Cuvillers puis à Jean de Cuvillers, son fils. En 1474, il était tenu par Marguerite de Cuvillers, veuve de Mansart

⁵ Cour féodale du Hainaut, déshéritances an 1759 p.111 greffe de Bienne 1773 et 1776, Cartes et plans n°551

⁶ Conseil du Hainaut, Procès n° 30507

⁷ Greffe Bienne 1773

⁸ Cour féodale du Hainaut, Cartulaire de 1410 fol. 130 verso

d'Esve, écuyer, en 1566 par Marguerite de Trahegnies qui l'avait relevé le 5 novembre 1560 en sa qualité de fille de Jean de Trahegnies.⁹

Marguerite de Trahegnies veuve de Philippe le Moisne, seigneur de Pommeroeul décéda à Binche le 7 janvier 1600. Les biens du Vivier Coulon échurent à ses trois cousins Louis Heldewier, bourgeois de Mons, Ursmer Hildewier, son frère demeurant à Brugelette et Marguerite Heldewier, veuve de Bartholomé Heullin. Louis reprit l'entièreté du fief et mourut le 2 décembre 1614¹⁰.

Jeanne de Boudry, sa veuve, fit relief le 15 février 1617¹¹ comme tutrice de Philippe Gilles Heldewier, son fils alors âgé de 10 ans. Celui-ci releva personnellement le 1^{er} juillet 1620¹². Le fief passa ensuite à Philippe-Gilles Heldewier puis à Philippe-Evrard Heldewier qui mourut en janvier 1692, Philippe-Eugène de Heldewier son fils, écuyer, releva le 15 avril 1695¹³, il était en 1706 sous-lieutenant au régiment de la Neuville pour le service du Roi d'Espagne.

Mais déjà la famille Heldewier ne possédait le fief qu'à titre précaire, saisie en avait été opérée, dès 1679, à la demande des créanciers de Philippe-Gilles, après avoir été administré longtemps par le Conseil du Hainaut, le bien passa à la famille Bourgeois.

René-Joseph de Bourgeois, seigneur du Vivier Coulon, mourut le 20 mars 1746. A la suite d'un avis de père et mère, fait par lui le 8 novembre 1740, conjointement avec Eugénie Fouquier, sa femme et en vertu d'un partage du 20 novembre 1759¹⁴, le fief échut à son troisième fils, Hubert-Joseph de Bourgeois¹⁵, écuyer, juriste de l'Université de Louvain, qui en fit relief le 18 avril 1760. En 1764 il était garde du corps de la compagnie flamande au service de Sa Majesté à Madrid. Il habitait Mons en 1773 et vivait encore en 1776

⁹ Cour féodale du Hainaut, déshéritances 1559 fol. 29

¹⁰ Greffe de Bienne acte du 2 octobre 1600

¹¹ Cour féodale du Hainaut, reliefs 1617 fol. 13

¹² Cour féodale du Hainaut, reliefs 1620 fol. 91

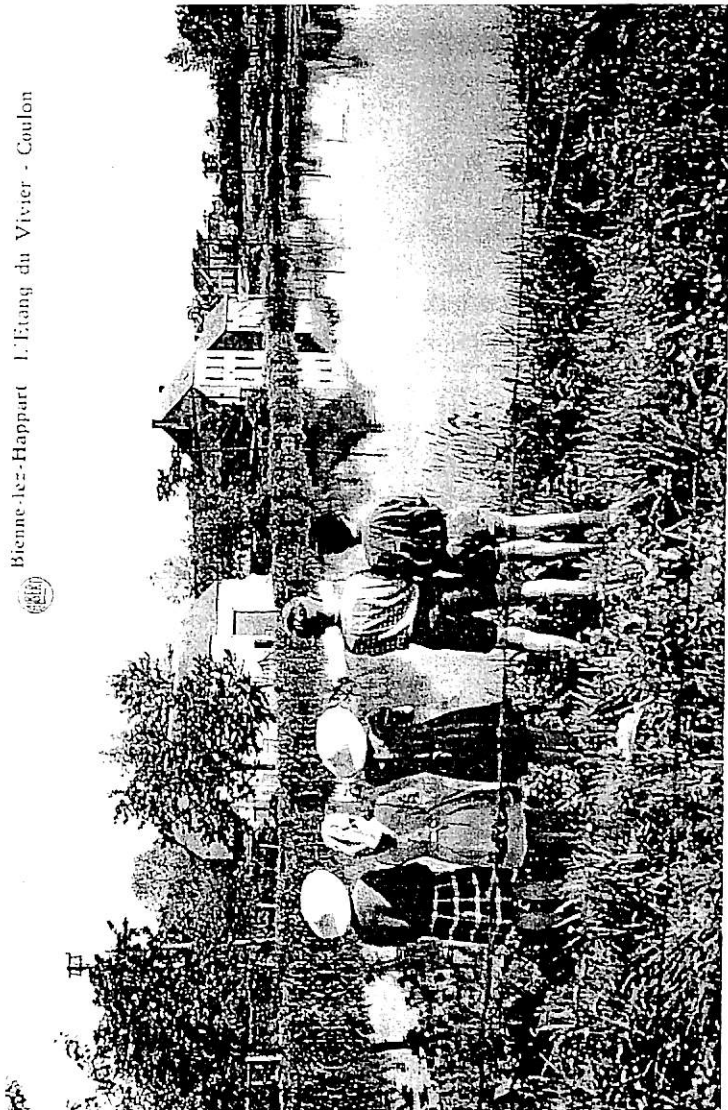
¹³ Cour féodale du Hainaut, reliefs 1695 fol. 82

¹⁴ Cour féodale du Hainaut, reliefs 1759 fol. 27 v°, Conseil souverain du Hainaut, avis n° 992, 1036, 1073

¹⁵ Cour féodale du Hainaut, déshéritances, 1762 fol. 144, Greffe de Bienne, liasse, Office de Bienne, année 1766

(Lors de la rédaction du manuscrit dont copie, la famille Fontaine était propriétaire du Vivier Coulon).

Bienne-lez-Happart - L'Etang du Vivier - Coulon



Paroisse de Bienne-lez-Happart

Au point de vue de la juridiction spirituelle, Bienne-lez-Happart dépendit jusqu'au commencement du XIV^{ème} siècle de la paroisse de St Ursmer de Lobbes, au diocèse de Cambrai, laquelle était à la collation et sous le patronat du chapitre établi en cette Eglise.

La petite Eglise qui, dès cette époque existait à Bienne indépendamment de la Chapelle castrale, était desservie par le Curé de Lobbes.

La grande distance qui séparait les deux villages et l'étendue de celui-ci empêchait fréquemment le Curé de donner ses soins aux habitants de Bienne. Michel de Barbençon, seigneur de Bienne, conçu en 1311 le dessein d'ériger l'église de sa Seigneurie en paroisse distincte. Le 7 janvier 1311, il donna, à cette intention, un de ses serfs nommé Gérard le Demissiaul de Peissant. Le 16 mars suivant il affecta pour la fondation de la nouvelle paroisse trois bonniers de terre qu'il avait acquis à Couvreur de Bouzetaine (Chap. St Ursmer Binche).

Le samedi Saint, le 10 avril 1311, après la bénédiction du cierge pascal qui signalait le commencement de l'année nouvelle, le doyen et le chapitre de Lobbes firent connaître à l'Evêque de Cambrai leur intention de séparer la Chapelle de Bienne de son Eglise mère, intention favorisée par Robert Curé de Lobbes et par Michel de Barbençon..

Pour réaliser ce projet et former la dotation de la nouvelle paroisse, le chapitre de Lobbes céda au Curé de Bienne les menues dîmes de cette localité sauf : 2/3 de la dîme des agneaux et des toisons des brebis que le chapitre se réservait. Le chapitre et le Curé de Lobbes conservaient les grosses dîmes du territoire de Bienne avec le droit de patronat.

Etaient assignés au Curé de Bienne les oblations et les revenus de l'église et de la Chapelle castrale tels que ceux provenant des obsèques pour les défunts, seules les offrandes faites tant à l'église qu'à la chapelle par le Seigneur, sa femme et ses enfants aux quatre grandes fêtes appartenaient au chapitre de

Lobbes. La moitié des autres oblations devaient être appliquées aux nécessités de la Fabrique de Bienne.

Michel de Barbençon consentit à ce que les biens de la chapellenie seigneuriale fussent assignés à la nouvelle église, à la condition que le Curé vint trois fois par semaine célébrer la messe dans la chapelle castrale en mémoire de ses fondateurs.

Tous ces points furent approuvés par Pierre Evêque de Cambrai qui le 23 octobre 1311 érigeait l'église de Bienne en paroisse distincte aux conditions proposées par les promoteurs.

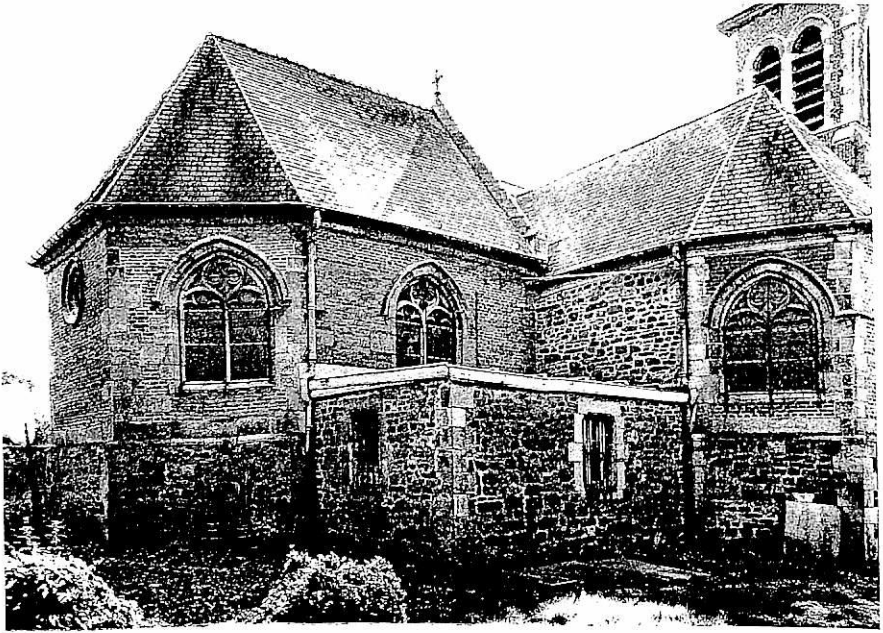
Le 16 mars 1312 le chapitre de Saint Ursmer craignait que ses obligations envers la nouvelle paroisse ne fussent pas suffisamment déterminées, fit attester par le Seigneur, le mayeur, les échevins et les habitants de Bienne que les chanoines de Lobbes n'avaient pas à intervenir dans la fourniture et la réparation des ornements, calices, livres, luminaire, cloches, cordes, encens, verrières, ni dans la restauration de l'église elle-même.

Le Seigneur et les habitants prenaient toutes ces choses à leur charge, moyennant ce qui leur avait été attribué dans les revenus et oblations (Jehan, Abbé de Lobbes).

L'église fut dédiée à Saint Remi. Elle prit place dans le pouillé du diocèse de Cambrai, décanat de Binche. Lorsqu'en 1409, le chapitre de Saint Ursmer fut transféré à Binche, le chapitre de Binche fut patron et collateur de la paroisse de Bienne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Eglise Paroissiale

La petite église de l'an 1311, dont il ne reste plus trace aujourd'hui, fut remplacée au XVIème siècle par un sanctuaire du style ogival de la dernière époque. Toutefois, l'ancien clocher fut conservé. Au commencement du XVIIème siècle, le clocher se ressentait des injures du temps et on y joignit en 1613 en guise de contrefort et d'épaulement un bâtiment nouveau qui servit d'école et de chambre échevinale.



En 1774 la tour fut ébranlée par un coup de foudre jusque dans ses fondements au point de rendre l'accès de l'église presque impossible. A la suite d'un procès intenté par la commune au chapitre de Binche, celui-ci fit en 1776 et 1777 procéder à la construction d'une nouvelle tour et d'un nouveau clocher¹⁶

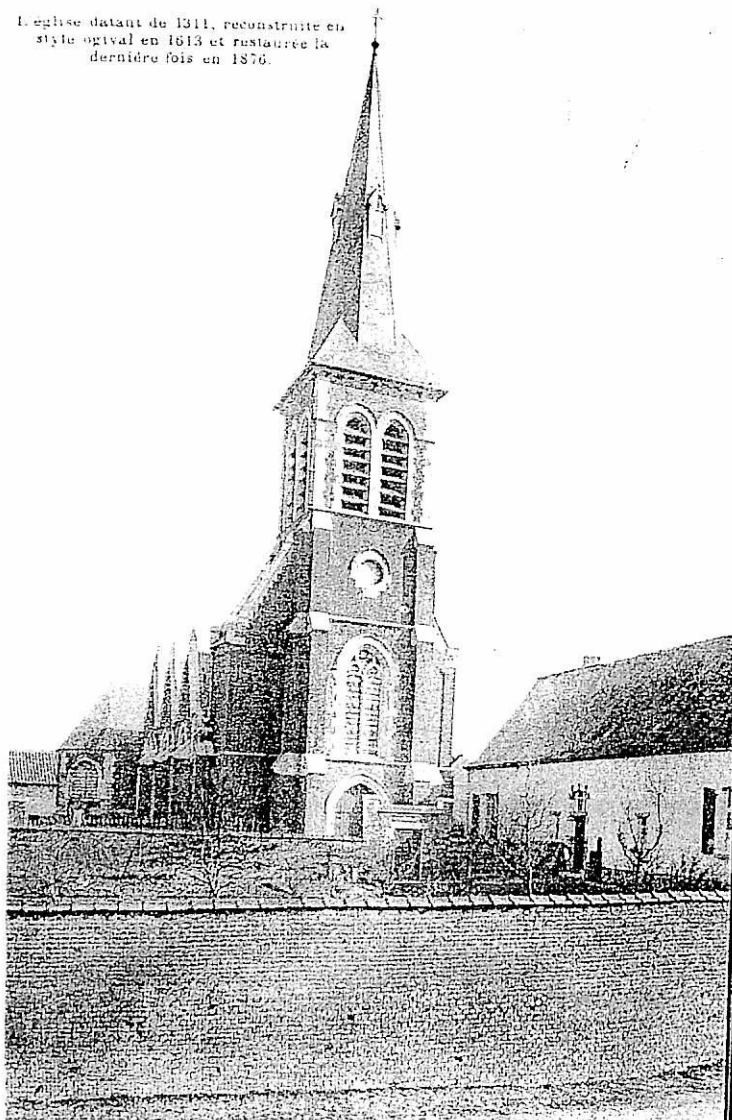
Au commencement du XIX^{ème} siècle, l'édifice consistait donc en un bâtiment ogival du XVI^{ème} siècle sauf la tour datant de 1776. En 1876, on restaura l'église en gardant autant que possible les constructions ogivales du XVI^{ème} siècle¹⁷. La tour fut démolie et remplacée par une autre du même style que l'église. Le chœur, la nef principale et la branche droite du transept furent conservés. Une troisième arcade fut ajoutée au vaisseau. La branche gauche du transept fut rétablie en son ancien état. Les très curieuses charpentes apparentes ont gardé leur place. Les figures sculptées sur les anciens corbeaux et l'originale ornementation des culs de lampe donnent aux voûtes un cachet vraiment remarquable. Malgré la restauration importante et le renouvellement du clocher, c'est en somme le sanctuaire du XVI^{ème} siècle que l'on revoit, avec son appareil et son mobilier.

L'église renferme des fonts baptismaux en pierre datés de 1533, une ancienne croix triomphale polychrome (chapelle du calvaire), un beau retable en chêne de style ogival du XVI^{ème} siècle. Ce monument se compose de trois compartiments juxtaposés : celui du milieu qui mesure 1m63 de hauteur et 85 cm de largeur, représente le calvaire, le Christ est haut de 68 cm, trois personnages en ont 20 de moins. Enfin deux figures secondaires n'en mesurent que 25. Les compartiments latéraux forment des niches de 67 cm de largeur contenant chacun une statuette haute d'un peu plus d'un demi mètre, d'un côté Saint Remy, de l'autre Saint Nicolas.

¹⁶ Chapitre de Binche, visites décanales, Greffe de Bienne reg. II et III.

¹⁷ Les travaux qui avaient été adjugés le 12 avril 1875 pour la somme de 33.490 frs, furent payés par le produit de la vente du legs Champion (Les terres furent vendues le 22 février 1876 au prix de 15.970 frs) par les subsides de l'Etat et de la Province, et par les subventions de la commune et de la Fabrique.

L'église datant de 1311, reconstruite en
style ogival en 1613 et restaurée la
dernière fois en 1876.



Biens de la Fabrique et de la Cure

Les ressources de la Fabrique consistaient en 1787 en 45 florins 17 patards, revenu des biens fonds et en rentes 17 florins 13 patards 3 liards. Les dépenses consistaient en l'achat des hosties, le vin, les cierges, l'entretien du linge, les ornements et les cloches, le salaire du mambour environ 80 florins d'où un déficit annuel de 17 florins, comblé par le chapitre de Binche comme gros décimateur collateur.

Les anciens documents relatifs à l'église de Bienne mentionnent, en 1725 les autels ou chapelles de Notre-Dame et de Saint-Remi, en 1761 et 1780, la chapelle de Saint-Fiacre et en 1780, le Calvaire qui est l'autel au retable.

La fabrique de la chapelle de la Sainte Vierge avait trois quarts de terre labourable produisant 3 florins 10 patards plus 18 patards de rente, l'administration de cette chapelle se faisait gratis¹⁸, ses revenus et la charité des fidèles suffisaient à ses besoins.

Les ressources de la Fabrique étaient très modestes. Aussi le Curé faisait remarquer le 10 avril 1787 qu'il avait à peine le nécessaire et demandait-il qu'on lui attribuât une centaine de florins sur les revenus d'une église riche : *« Pour elle, ce seroit peu de chose, et nous, moyennant cette rente annuelle nous pourrions peu à peu acheter ce qui nous manque »*.

Les biens et revenus de la cure de Bienne, distincts de ceux de la Fabrique consistaient en 1588 en une maison de cure avec jardin et étable tenant de trois côtés au cimetière et valant annuellement 8 livres tournois ; six bonniers de terre labourable à Bienne, valant 29 livres 2 sous 10 deniers ob., deux journaux de pré valant 100 sous ; trois bonniers de terre à Peissant et à Merbes-le-Château valant 14 livres ; sept journaux à Noirchain valant 17 livres ; les menues dîmes (fruits, poulets, pourcelets, oisons) valant 20 livres ; le tiers de la dîme des laines valant 4 livres : une redevance de 6 deniers l'an sur chaque vache à lait valant 20 sous ; un droit de cambage des bières (4 lots

¹⁸ La chapelle castrale annexée au château de Bienne a été démolie vers 1840 en même temps que d'autres dépendances de l'ancienne demeure seigneuriale.

du brassin) valant 15 sous (Le Curé devait donner à chaque brasseur le jour de la chandeleur une chandelle d'un quarteron) ; un muid de seigle et un muid d'avoine rendus par les chanoines de Binche sur la grosse dîme valant 18 livres ; 12 livres sur la fondation de la messe du Saint-Sacrement ; 17 livres 12 sous pour la messe hebdomadaire des trépassés ; 17 livres 12 sous pour la messe hebdomadaire des confrères de Saint-Remy. Le total des revenus atteignait 164 livres 11 sous et un denier ob. tournois auxquels certains comtes ajoutaient la moitié de 13 journaux de terre labourable sis à Strée, pays de Liège, les oblations et les noales estimées à 20 sous.

A la fin du XVIIIème siècle, le Curé percevait au total 656 florins 16 patards 3 liards (revenus de biens fonds, fondations de messes obits, supplément chapitre de Binche, menue dîme par 11^{ème} de la laine des agneaux, porcs, oisons, canards-poulets, houblon, poires et pommes, $\frac{3}{4}$ de la dîme du foin, du casual, baptêmes, remerciements, offrandes, mariages, funérailles, messes), dont il fallait déduire 12 florins 5 patards pour la taille du clergé et 8 florins pour l'abonnement.

Au XVIIème siècle les dîmes de la paroisse de Bienne se partageaient comme suit :

- Grosse dîme : $\frac{3}{4}$ au chapitre St Ursmer, $\frac{1}{4}$ au Curé de Bienne.
- Dîmes des laines et agneaux , $\frac{2}{3}$ au chapitre St Ursmer, $\frac{1}{3}$ au Curé de Bienne (abandonnée au Curé plus tard)
- Dîmes du foin, $\frac{3}{4}$ au chapitre, $\frac{1}{4}$ au Curé de Lobbes ($\frac{3}{4}$ du chapitre abandonné au Curé de Bienne plus tard).

Le 10 avril 1676 le Curé de Bienne réclama au chapitre une augmentation jusqu'à la somme de 100 patacons. Le chapitre de Binche recevait en 1580 pour dîme : 12 muids de blé et 12 muids d'avoine. En 1658 : 17 muids de blé et 17 d'avoine. En 1787 : 506 florins 2 patards.

Chapelle castrale

Michel de Barbençon avait affecté les biens de la chapelle seigneuriale à la dotation de l'église paroissiale, à charge, par le curé de célébrer dans l'oratoire trois messes par semaine.

A la fin du XVIIème siècle, le curé André Lenglez prétendait que la rétribution des trois messes en question devait être déduite des revenus des biens formant sa portion congrue ; le 12 mars 1725 le curé et le seigneur de Bienne se plainquirent encore de ce que le chapitre de Binche avait réuni les biens de la chapelle à la messe capitulaire et les donnait au curé pour sa portion congrue.

A cette époque, le chapelain de Bienne était N.Coppée, de Thuin, qui disait, dans la chapelle, environ 200 messes par an, pour lesquelles il y avait des fondations auxquelles suppléaient les largesses du seigneur.

La chapelle castrale annexée au château de Bienne a été démolie vers 1840 en même temps que d'autres dépendances de l'ancienne demeure seigneuriale.

Curés

1456 : Jean Coopertoris ou Couvreur
1456 (30 janvier) : Jena de Maubeuge
1494 (5 mai) : Lessire Robert Lambrecq

1580-1584 : Quintin Taulier, précédemment chapelain de St Nicolas en l'église paroissiale de Saint Christophe à Fontaine, et qui devint chanoine de St Ursmer à Binche.

1584 (22 juin) à 1588 : Vaast Leraille ou Lerable (de)

1596 (12 mai) : Martin Renot

1596-1598 : Denis Meurisse

1607 : Maître Jean Flament –Sire Jean Haynuier, Curé propriétaire de l'église Saint Remy de Bienne-lez-Happart

1627-1647 : Jean Le Clercq

1647 (17 mai) - 1650 (20 mai) : Jean de Lattre

1650 (20 mai) – 1667 : Me Jean Souris mort le 9 octobre 1667, inhumé en l'église de Bienne, sous une pierre tombale qui existe encore dans la chapelle de gauche.

1667-1706 : Me André Lenglez, bachelier en théologie présenté par la faculté des arts de l'Université de Louvain pour la cure de Bienne que le chapitre de Binche lui conféra par lettres du 27 juin 1668. Il mourut à Bienne le 3 janvier 1708. Il parle dans son testament de Laurent Lenglez, curé de Wihéries, et de François de Houves, Curé de Merbes-Ste-Marie.

1708-1746 : Me Jean-Henri Placqueur qui le 23 juin 1708 obtint la cure par voie de concours.

1752-1779 : Me Jean-Nicolas Gosseaux, natif de Velaines, a fait reconstruire en 1753 le presbytère, mourut le 1^{er} décembre 1779 ; ses

exécuteurs testamentaires furent maître G.J. Mayolez, curé de Sars-la-Buissière, et maître J. Hacardeau, vicaire de Lobbes..

1780 : N. Mathieu, desserviteur

1780 (23 mai) : Jean-Antoine Coupez d'Ostiches obtint la cure par voie de concours. Il était encore curé de Bienne lors du Concordat. Maintenu comme recteur en 1803, il y mourut le 19 avril 1810.

1810-1815 : Antoine-Joseph Rondeau de Mont-Sainte-Geneviève, né le 16 octobre 1765, ancien religieux cistercien de l'Abbaye de Villers.

1815-1828 : François-Joseph Desenfans de Gottignies, ancien prémontré de Bonne Espérance et mort à Bienne le 14 juin 1828.

1828-1831 : Marcelle, originaire de Fontaine l'Evêque

1831-1832 : Gaudier D.J. de Mons

1832-1834 : Augustin-Joseph Debrechy , né à Ghlin le 6 mai 1803, mort à Bienne le 31 mai 1834

1834-1840 : Hyacinthe-Victor Hecquet de Dour

1841-1869 : Joseph Delaunoit, né à Saint-Sauveur le 9 février 1800, décédé à Lombise le 21 mai 1872

1869-1873 : Eugène Lapostolle

1873-1885 : Jean Baptiste Wynant

1884-1889 : Charles-Louis Delcoigne

1890-1901 : Edouard Bary

1901-1904 : Jules Rivière (du 1 juin 1901 au 9 septembre 1904)

1904-1909 : Joseph Ghislain (du 3 septembre 1904 au 24 juin 1909)

1909-1912 : Ernest Lesure (du 9 août 1909 au 19 janvier 1912)

1912-1921 : Oscar Cattier (du 9 février 1912 au 7 juillet 1921)

1921-1926 : Jean Baptiste Bondroit (du 15 déc. 1921 au 14 oct. 1926)

1926-1929 : Jean Baptiste Nys (du 13 déc. 1926 au 2 janvier 1929)

1929-1941 : Louis Vanopdenbosch (du 29 août 1929 au 23 mai 1941)

1941-1954 : Henri Hermant (du 5 juin 1941 au 19 nov. 1954)

1955-1996 : Gabriel Argot

Bienne-lez-Happart. — La place Communale.

